

Je ne sache pas que je puisse être tenu responsable (et j'espère qu'il ne l'est pas) de l'exactitude du contenu des lettres qu'il a reçues de la part d'employés ou de tout autre, à Halifax. Je ne crois pas qu'un seul membre de cette chambre puisse m'accuser d'avoir traité les employés du ministère des douanes autrement qu'ils ne le méritaient, sans tenir compte de leur politique ou de ceux qui les avaient nommés. Si un cas de cette nature peut m'être signalé, je serai prêt à m'en occuper. Si l'honorable député veut me dire quel est celui à qui on n'a pas rendu justice, je serai plus en état de régler son cas.

M. JONES (Halifax) : Je crois que c'est M. Cronin.

M. BOWELL : Je ne sais pas qui il est, ni quelle est sa politique. J'agis généralement d'après le rapport du percepteur, quand il s'agit d'augmentations de traitements, ou d'après le rapport de l'inspecteur, quant à ce qui se rapporte à l'utilité de chacun des employés. Je dirai que l'année dernière, nous avons discuté ce cas de l'île du Prince-Edouard pendant une couple d'heures. En cette occasion, j'ai dit à la chambre que la raison qui m'avait empêché de recommander que M. Hesson reçoit une pension de retraite, était qu'il avait retiré \$400 par année, durant plusieurs années et qu'il n'avait littéralement rien fait pour les gagner. J'ai cru que, s'il était pensionnaire à \$400 par année, dans un port quelconque, sans rendre aucuns services, il ne serait pas juste ou convenable de l'inscrire, pour le reste de sa vie, sur la liste des pensions de retraite, ou, en d'autres termes, de le pensionner aussi longtemps qu'il vivrait, tandis qu'il avait retiré une somme considérable durant des années et des années sans rien donner en échange. J'ai lu le rapport fait par l'inspecteur, et j'ai constaté qu'en effet M. Hesson s'était occupé d'agriculture et qu'il avait fait peu ou rien pour le ministère des douanes. Je ne suis pas prêt à dire que je blâme M. Hesson de ne pas être allé à la douane, car, ainsi qu'on me l'a rapporté, il n'y avait rien à lui faire faire, vu que le percepteur et l'autre employé suffisaient à tous les besoins du port.

J'en suis venu à la conclusion que si un homme avait retiré du gouvernement, ou d'un particulier, durant seize ou dix-sept ans, une somme de \$400 par année, moins sa contribution au fonds de retraite, et que cet homme durant les huit ou dix dernières années, n'aurait rien donné en échange de cet argent, j'ai conclu, dis-je, qu'un tel homme ne méritait pas d'être inscrit sur la liste des pensions de retraite. Je n'ai aucune objection à déposer tous les documents se rapportant à cette affaire, et l'honorable député (M. Davies) verra si, oui ou non, j'avais raison d'agir ainsi que je l'ai fait. L'honorable député ne peut certainement pas poser en principe que, si un homme a été nommé à une charge où il n'a rien à faire, où il ne fait rien et où il est payé pour ne rien faire, cet homme devrait être mis sur la liste des pensions de retraite et devenir une charge pour le revenu.

Je ne me crois pas responsable, même personnellement, de la loi concernant les pensions de retraite telle qu'elle existe aujourd'hui. Quand cette loi a été soumise, en 1869, je faisais partie du petit nombre de ceux qui l'ont vigoureusement combattue, pour les raisons qui ont été données par les membres de l'opposition. Je dois, néanmoins, dire franchement que si le pouvoir est convenablement

M. BOWELL.

exercé, il est, dans plusieurs cas, de l'avantage du service public que cette loi reste en vigueur ; mais si j'en trouve d'autres dans le service public, qui soient dans le même cas que M. Hesson, retirant des appointements depuis des années et ne faisant rien, je crois que je serai justifiable de les révoquer sans leur accorder une pension.

M. PERRY : La raison que le ministre donne pour ne pas avoir continué à employer M. Hesson, est très bonne ; mais celle qu'il donne pour ne pas lui avoir accordé une pension en échange de l'argent qu'il a versé au fonds, n'est pas aussi bonne. On devrait nous dire si, tant que durera ce mode de pensions, on en privera ceux qui ne sont pas les amis du gouvernement. Il n'est pas à la louange du ministère de garder des hommes à son emploi, quand il n'en a pas besoin.

M. BOWELL : J'accepte la réprimande. L'honorable député a raison ; j'aurais dû le révoquer il y a cinq ou six ans.

M. PERRY : Quel bonheur ! pour une fois, j'ai raison. Je ne dirai rien de plus sur ce sujet, car l'honorable député du comté de Queen's a si bien exposé le cas, que je n'ai rien à ajouter.

Mais je désire attirer l'attention du ministre sur une autre question. Par le rapport de l'auditeur général, il paraît que l'année dernière, l'assistant-percepteur, à Albert, a reçu \$50 de supplément, tandis que l'assistant-percepteur à Tignish n'a rien reçu, bien qu'il remplisse, outre ses devoirs comme tel, les fonctions d'un douanier employé à Albert.

Il y a deux ou trois ans il y avait à Tignish un douanier, mais le ministre l'a révoqué. Je lui en ai demandé la raison, et il m'a répondu qu'il n'en avait pas besoin, vu que les recettes pouvaient être perçues sans lui. J'ai alors compris que les \$50 qui étaient payées à cet employé, le seraient à l'assistant-percepteur qui remplissait ces fonctions, mais tel n'a pas été le cas. Bien qu'il soit mon ami, malheureusement pour moi, il n'est pas grit, mais un conservateur zélé ; mais je représente ici les tories de Tignish aussi bien que les grits, et je désire que le gouvernement rende justice à tous ; s'il ne le fait pas, j'ai bien peur que ces gens ne soient contre lui à la prochaine occasion. L'assistant-percepteur à Tignish est un excellent employé, et nous devrions savoir pourquoi il est privé des \$50 qui sont accordées aux assistants-percepteurs à Port-Hill et à Alberton. S'il n'est pas un bon employé, qu'on le révoque ; je ne dirai pas de nommer un grit, mais tant que cet employé est là, il faut lui rendre justice, et il devrait recevoir la même allocation qui est accordée à d'autres qui remplissent les mêmes fonctions.

M. ROBERTSON : J'aimerais beaucoup que l'honorable ministre déposât le rapport qui a été fait dans le cas de Georgetown, car je suis convaincu qu'il a été mal informé à ce sujet. Le rapport a été fait par son inspecteur, mais, ainsi que j'ai eu l'occasion de m'en assurer l'été dernier, l'inspecteur n'est resté là qu'une demi-heure ou une heure, et il a obtenu ces renseignements des autres employés, qui désiraient faire révoquer M. Hesson, et le rapport a été préparé de manière à induire le ministre en erreur. Je me suis renseigné sur le compte de M. Hesson, et j'ai appris, par les habitants de Georgetown, qu'il était toujours à son poste quand il y avait de l'ouvrage, et qu'il ne passait pas plus de temps sur la terre que le chef du